

Séance du 10 octobre 2023

Présents :

M. BAILLARD Christian, Mme CHIVET Emmanuelle, Mme DESVOYS Emilie, Mme GIROT Magali, M. HAILLOT Gérald, Mme HELARY Fabienne, Mme LAGOUTTE Sandra, M. LENOBLE Joël, Mme LESOUEF Magali, M. MORIN Joël, M. PELLE David, M. RIVEY Laurent, Mme ROUSSEL Elise

Excusé(s) :

M. GAILLARD Christian, Mme POIRIER Isabelle

Secrétaire de séance : Mme HELARY Fabienne

Président de séance : Mme ROUSSEL Elise

Revalorisation des loyers de la résidence les Vergées

L'indice de référence des loyers du 2^{ème} trimestre permet une augmentation maximale de 3.5%.

Après délibération, le conseil municipal décide d'appliquer une augmentation de 1.75% aux loyers de la résidence des Vergées à compter du 01/11/2023, ce qui porte le montant de ceux-ci à :

F2 : 441.08 €

F3 : 504.55 €

Subvention au comité des fêtes

Le conseil municipal vote une subvention de 115 € au comité des Fêtes.

Déclaration de création de poste : rédacteur principal 1^{ère} classe

Afin d'assurer la continuité des services administratifs de la commune, Mme le maire propose au conseil municipal, qui l'accepte, de créer un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} février 2024 pour une durée hebdomadaire de 17h30.

Contrat d'accompagnement à l'embauche : conclusion d'un nouveau contrat

Afin d'assurer la continuité des services de l'école en l'absence prolongée d'agents titulaires, Mme le maire propose au conseil municipal de recourir à un nouveau contrat aidé de type CAE.

Après délibération le conseil municipal autorise Mme le maire à signer un contrat CAE à raison de 30h hebdomadaire pour une durée de 10 mois à compter du 01/11/2023.

Financement des projets d'école

Les enseignants ont fait part de leurs différents projets. Mme le maire a rencontré Mme POLLEAU et Mr MICHEL présidents de l'APE afin d'envisager ensemble leur financement.

Projet	Montant total
Equitation : MS-GS	3055
Ecole et cinéma	750
Savoir rouler à vélo	1200
Maison des oiseaux : CP	400
Du champ à l'assiette	364
Sortie à la ferme	500
Classe découverte Guerlédan CM2	5000
Spectacle	1100
Transports	10000

Les parents participent aux frais de repas et nuitée de la classe découverte. Le transport est pris intégralement en charge par la commune. Mme le maire rappelle que les déplacements vers les infrastructures de la communauté d'agglomération font l'objet d'un reversement à la commune au niveau de la CLECT.

Après délibération, le conseil municipal est favorable au financement à 50% des projets payés par l'APE. Cette participation fera l'objet d'une subvention à l'association des parents d'élèves (sur présentation des factures acquittées).

Règlement intérieur du cimetière

Présentation du règlement du cimetière : quelques modifications sont apportées au document de travail. Le conseil municipal valide ce règlement du cimetière modifié qui sera communiqué aux différentes entreprises de pompes funèbres habilitées après relecture par Mme Desvoys, MM. Haillot et Rivey.

Les tarifs des différentes concessions dans le cimetière sont fixés comme suit :

	30 ans	50 ans	Perpétuelle
concession cimetière	100 €	160 €	300 €
columbarium aérien		1 200 €	renouvellement de la concession pour 15 ans au tarif de 80 € à partir de la 51 ^{ème} année
cavurne enterrée		300 €	renouvellement de la concession pour 15 ans au tarif de 80 € à partir de la 51 ^{ème} année
plaque en granit pour colonne du jardin du souvenir			30 € l'unité non gravée. La gravure respectera le style d'écriture bâton de couleur or.

La dispersion des cendres au « Jardin du souvenir » est gratuite.

Questions diverses

- Procédure d'aménagement foncier : elle a été initiée lors de l'aménagement du contournement de Marcey et a permis d'identifier les terres à échanger comme pour un remembrement. A ce jour, elle était à l'arrêt depuis plusieurs mois, Cependant, après intervention des municipalités, une nouvelle réunion est programmée le 20 octobre 2023.

- Points d'apport volontaire déchets (PAV) : les travaux de renforcement des PAV de la Moinerie et du Bourg débuteront début novembre. Un PAV temporaire sera installé à l'extrémité du parking du stade pendant ces travaux.
Une conduite d'eau passant sous le parking face aux ateliers municipaux oblige la pose des nouveaux containers en recul de cette conduite.

- Dépôt des déchets verts par la commune : la déchetterie n'est pas toujours en capacité de prendre tous les déchets. Mme le maire indique qu'elle est en attente du tarif pratiqué par M. Lecompanion de Lolif qui propose également ce service. La communauté d'agglomération nous facture 40 € la tonne.

- Personnel technique de la voirie et espaces verts : Mme le maire informe le conseil municipal de l'indisponibilité pour maladie d'un agent technique. Les agents en palce font face pour l'instant mais il sera nécessaire de faire appel à un renfort pour ne pas retarder les chantiers programmés. Le service d'insertion professionnelle de Passerelles a été sollicité pour quelques tailles non urgentes. Un devis est à recevoir prochainement.

- Afin de disposer d'une surface ombragée plus importante pour les enfants de l'école et faciliter le travail des agents, le conseil municipal est favorable à l'arrachage de la haie centrale du square de la salle communale.

- Organisation du pot des commerçants et artisans de la commune programmé le lundi 13 novembre prochain.

- Mme Chivet demande si le radar pédagogique peut être installé juste après la zone 30 en direction de Granville. Les travaux devant reprendre en janvier, son installation est reportée à leur achèvement.

- Date à retenir :
 - 11 novembre : cérémonie au monument aux morts à 11h45
 - 17 décembre : spectacle de Noël

Rien ne restant à l'ordre du jour la séance est levée à 22h15

